

COMMUNE DE ROUGON

Nombre de membres :

En exercice : 11
Présents : 8
Pouvoirs : 2
Absent : 1

Séance du 12 avril 2024

Date de la convocation :

08.04.2024

L'an deux mille vingt-quatre et le douze du mois d'avril à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Balconnier, sous la présidence de Monsieur Jacques AUDIBERT.

Présents : Messieurs Jacques AUDIBERT, Maxime AUDIBERT, Rémy MORLAND, Steve JACQUESON et Mesdames Christine MORREALE, Nathalie BACQUART, Emmanuelle FLORÈS, Christine PARDIÈS.

Pouvoirs : Gilles BOSSUET à Steve JACQUESON

Magali STURMA CHAUVEAU à Nathalie BACQUART

Absent : François RODRIGUEZ,

Secrétaire de séance : Madame Christine MORREALE

Objet de la délibération :

12042024-11**Aménagement de la Place Isidore Blanc et divers : Fonds de concours CCAPV**

*RETIRE ET REMPLACE LA DELIBERATION PORTANT LE MÊME NUMERO
POUR ERREUR DE PLUME*

Depuis un an, le Conseil Municipal a diligenté une série de mesures visant à recueillir l'avis des citoyens sur la situation actuelle de la place publique. Cette démarche s'est déroulée en deux temps : d'abord par le biais d'un questionnaire, puis par l'analyse des résultats en vue de proposer un aménagement répondant au mieux à la demande majoritaire.

Le Conseil constate que la place publique présente des déficiences notables, notamment en ce qui concerne l'état du revêtement et la nécessité de rénover le réseau d'eau. Dans ces conditions, l'aménagement envisagé se doit d'être économiquement viable, privilégiant des solutions mobiles et à faible coût, tout en assurant une certaine pérennité.

Le Conseil reconnaît l'importance de prendre en compte les questions de stationnement, notamment en lien avec les parkings situés en dehors du village. Il conviendra d'améliorer les propositions de stationnement aux abords des aires battillères et de la chapelle. Les récentes signalétiques mises en place ont déjà eu un impact positif sur la visibilité des places disponibles.

L'enquête menée durant la période estivale a permis de constater un soutien majoritaire à la proposition d'aménagement. Les principales demandes exprimées incluent la végétalisation, la création d'espaces ombragés, l'agrandissement des zones de convivialité, le maintien des espaces dédiés aux festivités, ainsi qu'un nombre limité de places de stationnement (4 ou 5), y compris pour les personnes à mobilité réduite.

Le projet est arrêté comme suit :

1. Fond de la place :

• Installation de deux barrières avec des jardinières décoratives pour permettre le stationnement de 2 véhicules et une place PMR, sans empiéter sur la chaussée.

2. Devant la Mairie, bureau du Maire :

• Installation d'un grand banc avec 2 bancs intégrés d'un arbre feuillu, tout en veillant à ne pas dépasser 3m50 de hauteur pour ne pas gêner les habitants.

3. Devant la fenêtre de la mairie :

- Elargissement de l'espace près des bancs en déplaçant quelques jardinières pour former un arc plus conséquent.
- Installation de 3 ou 4 jardinières seulement et ajout d'un banc supplémentaire en face des bancs contre le mur.
- L'idée d'une tonnelle est suggérée pour une phase ultérieure d'aménagement afin de limiter les coûts.

4. Accès à la rue du Four :

- Positionnement d'un grand bac avec un arbre feuillu pour éviter les stationnements et offrir de l'ombre, tout en garantissant l'accès au garage de certains riverains.
- Discussion avec les riverains pour définir le positionnement exact du bac tout en assurant l'accès au garage de manière ininterrompue.

5. Angle de la maison du balconnier :

- Installation d'une fontaine à poussoir pour un point d'eau, avec des travaux de piquage en t et d'évacuation nécessaires.

Monsieur le maire rappelle que conformément à la délibération du Conseil communautaire en date du 30 mars 2021, celui-ci a décidé la création d'un dispositif de fonds de concours dans une logique de solidarité territoriale, pour accompagner les communes du territoire dans la réalisation de leurs investissements structurants.

Monsieur le Maire propose de déposer une demande à ce titre et dont le plan de financement pourrait-être ainsi :

DEPENSES en euros HT		RECETTES en euros HT	
Aménagement de la Place Isidore Blanc et divers	8 030,00	CCAPV : Fonds de concours	4 015,00
		Autofinancement	4 015,00
TOTAL	8 030,00	TOTAL	8 030,00

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve l'opération d'aménagement de la place isidore blanc comme exposé
- Sollicite la communauté de communes Alpes Provence Verdon pour le dispositif de fonds de concours
- D'inscrire la dépense au budget 2024 au BP de la commune
- Autorise le maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le

ID : 004-210401717-20240412-12042024_11_01-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au Registre sont les signatures. Pour copie conforme

Le Maire,
Jacques AUDIBERT

La secrétaire de séance
Christine MORREALE

